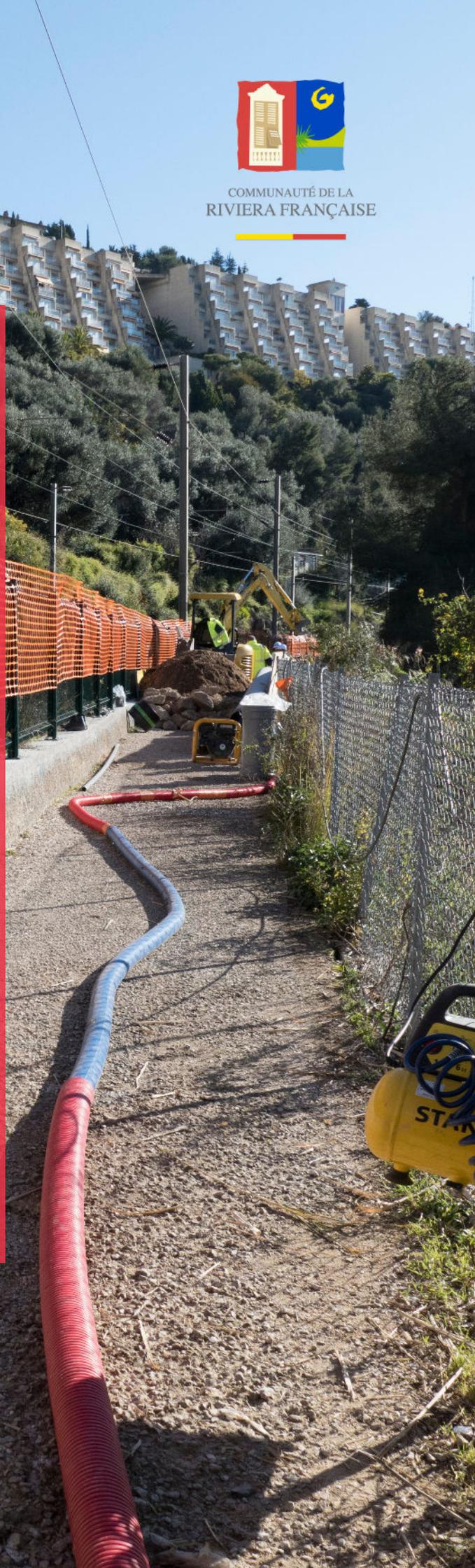




COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

RPQS RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON
COLLECTIF





PRÉAMBULE

Changement de l'autorité organisatrice des services d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2018

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences relatives à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement collectif ont été transférées à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) par ses 15 communes membres, en anticipation du transfert prévu à horizon 2020 par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 juillet 2015,

Le présent rapport est donc produit par la CARF, aujourd'hui compétente pour l'eau et l'assainissement, et porte sur l'exercice 2020.



Réunion du Conseil Communautaire de la CARF



PRÉAMBULE

Qu'est-ce que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) est un outil privilégié de construction d'un consensus local autour de la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Institué par la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, il propose aux usagers une information précise sur la qualité et la performance du service. C'est aussi un outil d'aide à la décision qui fournit aux décideurs publics les éléments techniques et financiers essentiels pour connaître et évaluer le service.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs techniques et financiers permettant d'évaluer la performance du service. Les indicateurs techniques concernent notamment la qualité du réseau (rendement, taux de renouvellement, taux de connaissance et de gestion patrimoniale, etc...). Les indicateurs financiers précisent les modalités de tarification et les éléments relatifs à la gestion financière du service (investissements pour travaux, dette...).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site Internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante :

www.rivera-francaise.fr



CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2020

Une année marquée par les effets cumulés de la pandémie liée au COVID-19 et de la tempête Alex

La pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID qui a sévi durant toute l'année, et notamment la mise en place du premier confinement (de mi-mars à mi-mai 2020), a eu un impact sur l'organisation de la CARF, de son délégataire et des entreprises partenaires entraînant notamment un décalage des travaux prévus.

De plus, la campagne d'épandage des boues n'a pas pu avoir lieu suite à une directive du ministère de la santé. Les boues de station d'épuration ont donc été évacuées en centres de compostage,

Les conséquences de la tempête Alex

Dans la nuit du 2 au 3 octobre 2020, des pluies diluviennes se sont abattues sur le haut pays des Alpes-Maritimes, au niveau des vallées de la Vésubie, de la Tinée et de la Roya. Météo France a enregistré 500mm en 24h sur Saint-Martin-de-Vésubie et 271mm à Breil-sur-Roya. Ces pluies ont engendré des crues dévastatrices. L'eau est montée jusqu'à 8 mètres à Saint-Martin-de-Vésubie.

Dégâts dans la vallée de la Roya, sur le périmètre Régie :

L'ensemble des ouvrages situés aux abords de la Roya sur les communes de Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan, La Brigue et Tende ont été entièrement ou partiellement détruits : ponts, routes, canalisations d'eau et d'assainissement, stations d'épuration, postes de relevage, sources, réservoirs ...

Les agents de la régie de la CARF sont immédiatement intervenus afin de rétablir provisoirement l'alimentation en eau avec tous les moyens dont ils disposaient : canalisations posées sur le sol, installation de pompes dans les fontaines, remise en service d'anciennes canalisations ... Les agents ont dû utiliser des moyens de transport peu conventionnels comme notamment le train et l'hélicoptère afin d'acheminer le matériel.

Le rétablissement de l'assainissement a été réalisé dans un deuxième temps. Les premiers travaux ont consisté au nettoyage des stations d'épuration et réseaux durant plusieurs semaines car ils étaient remplis de boues. Une remise en route provisoire des stations et postes de relevage a suivi ainsi que le rétablissement de certaines canalisations



CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2020

Le présent rapport présente les indicateurs relatifs à l'ensemble des services du territoire, qu'ils soient gérés en régie ou en délégation de service public.

La performance de l'épuration est hétérogène sur le territoire. Certaines stations d'épuration ne sont pas conformes et enregistrent des performances d'épuration médiocres tandis que d'autres fonctionnent très bien et ont des **taux de conformité des rejets de 100%**. Sur le périmètre en DSP, 100% des boues évacuées le sont selon des filières conformes à la réglementation, alors que la situation est hétérogène sur le périmètre en régie.

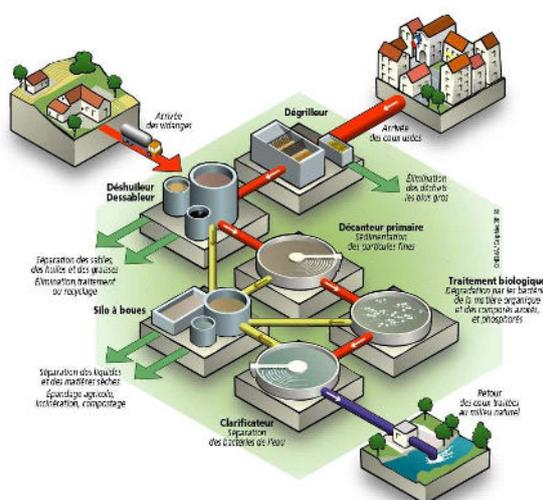
Les chiffres clés du service géré en DSP en 2020

- 214 km de réseau de collecte des eaux usées
- 19 673 usagers
- 3 975 179 m³ traités
- 3 698 652 m³ facturés
- 4 stations d'épuration
- 22 postes de relevage
- 16 déversoirs d'orage
- 3 519 regards

Les chiffres clés du service géré en Régie en 2020

- 51 km de réseau de collecte des eaux usées
- 6 596 usagers
- 857 644 m³ traités
- 12 stations d'épuration
- 9 postes de relevage
- 1 375 regards

A noter : A compter du 1^{er} janvier 2020, une délégation de service public assainissement a été conclue pour 10 ans avec VEOLIA EAU pour la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin (hors STEP), Beausoleil, La Turbie, Gorbio, Castellar, Sainte-Agnès (à partir du 1/01/2021) et Castillon (à partir du 1/03/2021).





SOMMAIRE

01

Le service de l'assainissement

<i>Les acteurs du service</i>	8
<i>La description du service</i>	9
<i>Les volumes facturés</i>	13
<i>Le Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>	14

02

Les performances du service

<i>Entretien du réseau</i>	17
<i>La performance de l'épuration</i>	18
<i>Les travaux réalisés en 2020</i>	20
<i>Les travaux programmés</i>	22

03

Les aspects financiers

<i>Comment lire la facture ?</i>	25
<i>La facture type 120 m³</i>	26
<i>La performance financière</i>	27

01



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT



LES ACTEURS DU SERVICE

L'autorité organisatrice du service en 2020 : la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)

La CARF exerce la compétence d'assainissement collectif sur son territoire. Elle compte **16 communes membres** : BEAUSOLEIL, BREIL-SUR-ROYA, CASTELLAR, CASTILLON, FONTAN, GORBIO, LA BRIGUE, LA TURBIE, MENTON, MOULINET, ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, SAORGE, SOSPEL, SAINTE-AGNES et TENDE.

La CARF est propriétaire des équipements et maître des investissements.

L'exploitation :

L'exploitation du service est assurée de la manière suivante :

- 3 contrats de délégation de service public en assainissement collectif :
 - ✓ Littoral de la CARF (Menton, RCM hors station d'épuration, Beausoleil, La Turbie, Castellar, Gorbio) - échéance 31/12/2029,
 - ✓ Sainte-Agnès - échéance 31/12/2020,
 - ✓ Roquebrune Cap Martin (traitement + postes de relevage) - échéance 31/12/2029.
- 1 contrat de prestation de service en assainissement collectif pour Castillon - échéance 28/02/2021.
- 1 contrat de délégation de service public en assainissement non collectif pour Sainte-Agnès - échéance 31/12/2020.
- 1 contrat de prestation de service en assainissement non collectif sur les 14 autres communes (CARF excepté Ste-Agnès) – échéance 31/12/2024.
- Régie communautaire sur le périmètre des communes de Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende. Un contrat de prestation ont été conclus pour 6 stations d'épuration (Tende village – Tende St Dalmas – Breil sur Roya village – Breil sur Roya Piene Haute – Moulinet – Sospel) et les 9 postes de relevage. L'échéance du contrat est au 30/09/2023.

Sur le périmètre en Régie, la CARF assure l'exploitation du service.

Sur le périmètre en délégation de service public, la CARF assure le contrôle de la gestion de ses délégataires, en veillant notamment au respect des engagements contractuels.



LA DESCRIPTION DU SERVICE – COMMUNES DU LITTORAL ET STEP DE MENTON

En 2020, la DSP assainissement de Menton, RCM (hors STEP), Castellar, Beausoleil, La Turbie, Gorbio et Sainte-Agnès (hors village) fait état de **61 821 habitants** et **19 197 abonnés**.

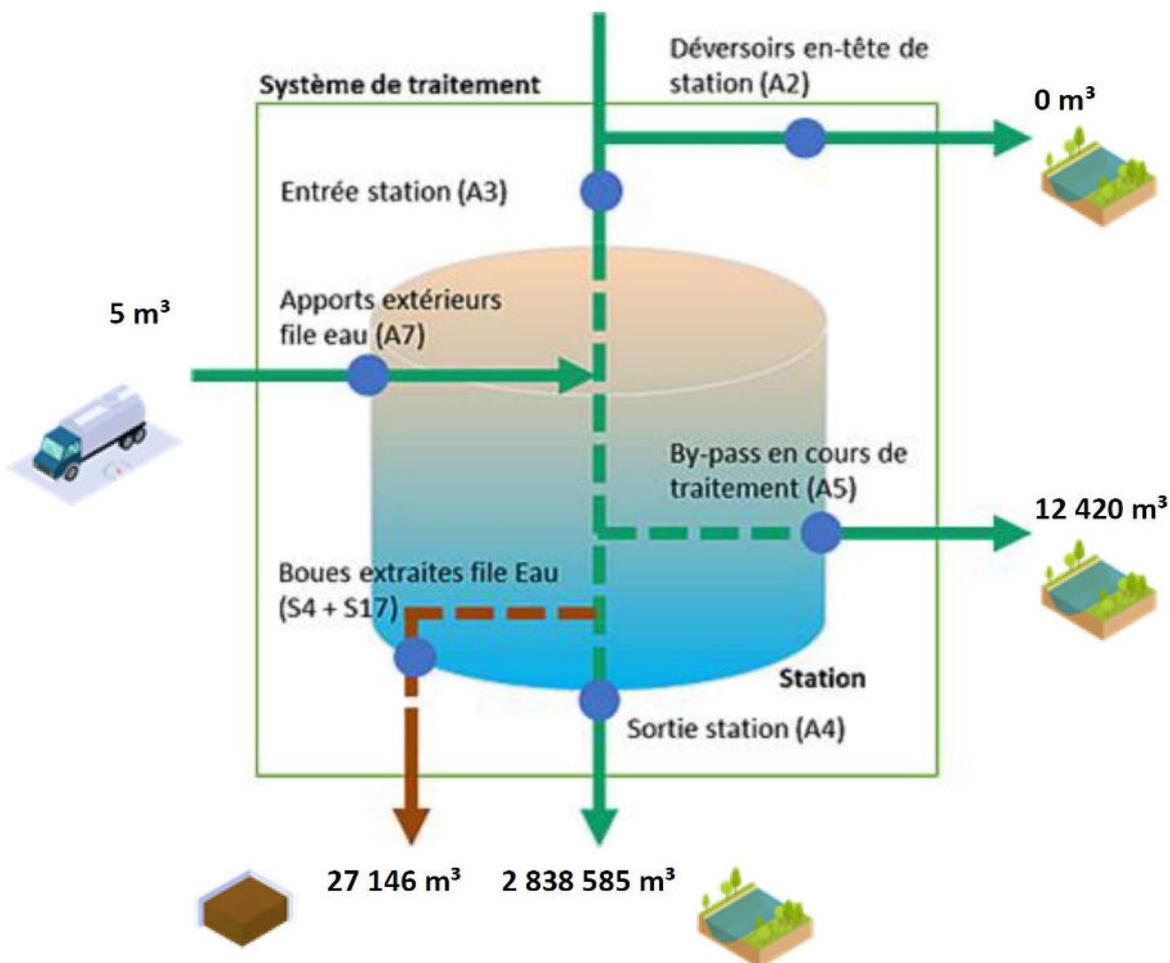
La station d'épuration de Menton traite les eaux usées des communes de Menton, Gorbio, Castellar et une partie de Sainte-Agnès (hors village). En 2020, la station a traité **2 838 585 m³ d'eaux usées** et produit **1 031,6 tonnes de matières sèches de boues**,

Les infrastructures du service incluent :

- 1 STEP de capacité 87 500 EH
- 2 806 regards
- 18 postes de relevage
- 16 déversoirs d'orage
- 210 km de réseau

File Eau

2 712 268 m³





LA DESCRIPTION DU SERVICE – ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

En 2020, le système d'assainissement de Roquebrune-Cap-Martin dessert **3 849 abonnés**.

La station d'épuration a **traité 1 085 354 m³ d'eaux usées** et **produit 411,9 tonnes de matières sèches de boues**.

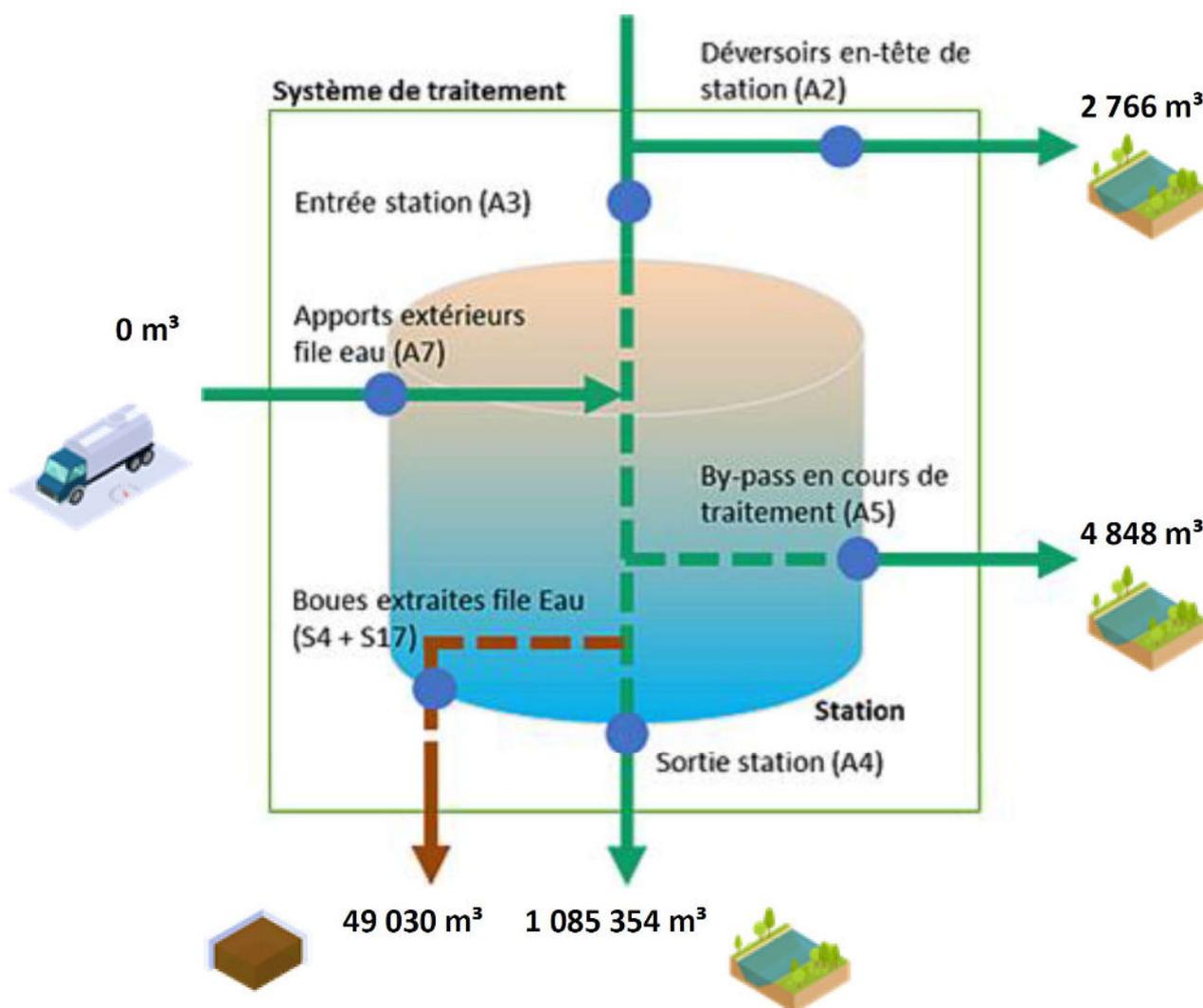
Les infrastructures du service faisant partie de la DSP de Roquebrune sont :

- 1 STEP de capacité 32 200 EH,
- 73 regards, 2 postes de relevage, 1 déversoir d'orage, 5 673 m de refoulement de la STEP.

Le schéma de la station d'épuration, ainsi que les volumes associés, sont les suivants :

File Eau

1 099 557 m³





LA DESCRIPTION DU SERVICE – SAINTE AGNÈS VILLAGE

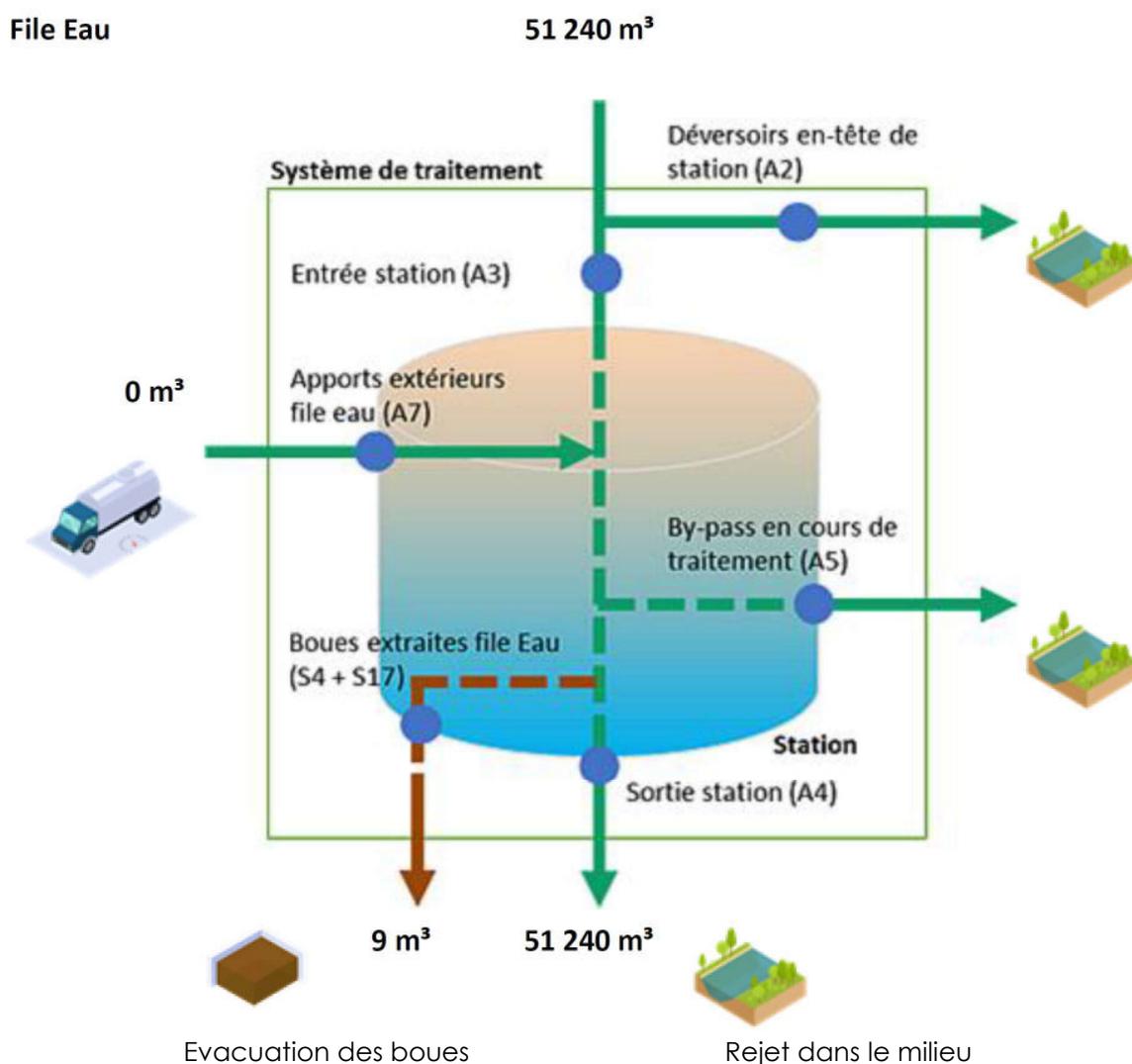
En 2020, le système d'assainissement de Sainte Agnès-village dessert **1014 habitants** et **476 abonnés**.

La station d'épuration a **traité 51 240 m³ d'eaux usées** et **produit 249 kg de matières sèches de boues**.

Les infrastructures du service faisant partie de la DSP de Sainte-Agnès sont :

- 1 STEP de capacité 700 EH
- 640 regards
- 2 postes de relevage
- 10 déversoirs d'orage
- 9,76 km de réseau

Le schéma de la station d'épuration, ainsi que les volumes associés, sont les suivants :



Sur la partie sud de la commune, les effluents sont envoyés vers la station de Menton.



LA DESCRIPTION DU SERVICE – RÉGIE COMMUNAUTAIRE

En 2020, les communes faisant partie du périmètre en régie sont au nombre de 7. Il s'agit de : **Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Sospel, Breil-sur-Roya, Moulinet,**

Le nombre d'usagers desservis est d'environ 6 596 pour l'ensemble du périmètre. Il existe **12 stations d'épuration** sur ce territoire dont 3 dans la seule commune de Tende.

Les volumes traités en 2020 pour le périmètre en régie s'élèvent à **857 644 m³**.

La quantité de boues produites est de **28,075 tonnes de matières sèches**.

Les infrastructures des services incluent :

- 12 stations d'épuration de capacité totale de **18 600 EH**
- 9 postes de relevage





LES VOLUMES FACTURÉS

Evolution du nombre d'usagers

En 2020, le nombre d'usagers raccordés au service d'assainissement collectif de la CARF est de

26 269, répartis de la manière suivante :

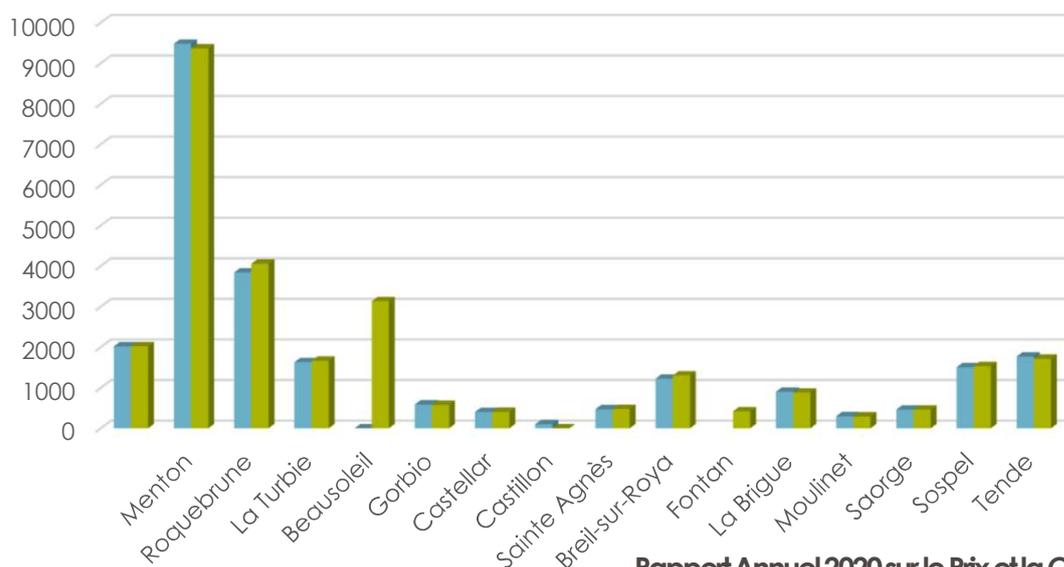
Communes	Nombre d'usagers	
	2019	2020
Menton	9 480	9 364
Roquebrune	3 841	4 057
La Turbie	1 629	1 665
Beausoleil	NC	3 131
Gorbio	586	576
Castellar	402	404
Castillon	100	NC
Sainte Agnès	469	476
<i>Total DSP</i>	<i>16 507</i>	<i>19 673</i>
Breil-sur-Roya	1 223	1301
Fontan	422	418
La Brigue	901	880
Moulinet	296	291
Saorge	462	461
Sospel	1 503	1531
Tende	1767	1714
<i>Total Régie</i>	<i>6 574</i>	<i>6 596</i>
TOTAL	23 081	26 269

Evolution des volumes

Les volumes facturés en 2020 sont répartis de la manière suivante :

Communes	Volumes facturés	
	2019	2020
Menton	2 467 294	3 645 803
Roquebrune	1 152 472	
La Turbie	276 823	
Beausoleil	1 093 057	
Gorbio	95 808	
Castellar	58 791	
Castillon	5 730	
Sainte Agnès	53 498	52 849
<i>Total DSP</i>	<i>5 203 473</i>	<i>3 698 652</i>
Breil-sur-Roya	111 256	NC
Fontan	24 675	NC
La Brigue	82 518	NC
Moulinet	5756	NC
Saorge	27 347	NC
Sospel	154 215	NC
Tende	197 601	NC
<i>Total Régie</i>	<i>603 368</i>	
TOTAL	5 806 841	

Evolution du nombre d'usagers





LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif, partie intégrante de la compétence assainissement qui gère les eaux usées à la parcelle, prend une place importante dans la stratégie d'assainissement des eaux usées. Il constitue en effet une alternative particulièrement intéressante à la coûteuse réalisation de réseaux publics de collecte des eaux usées et de stations d'épuration collective, notamment lorsque la densité de l'habitat est faible. Des dispositifs de traitement des eaux usées autonomes et adaptés aux usages des particuliers existent et répondent aux objectifs de préservation des milieux et au maintien de la salubrité publique.

Le SPANC

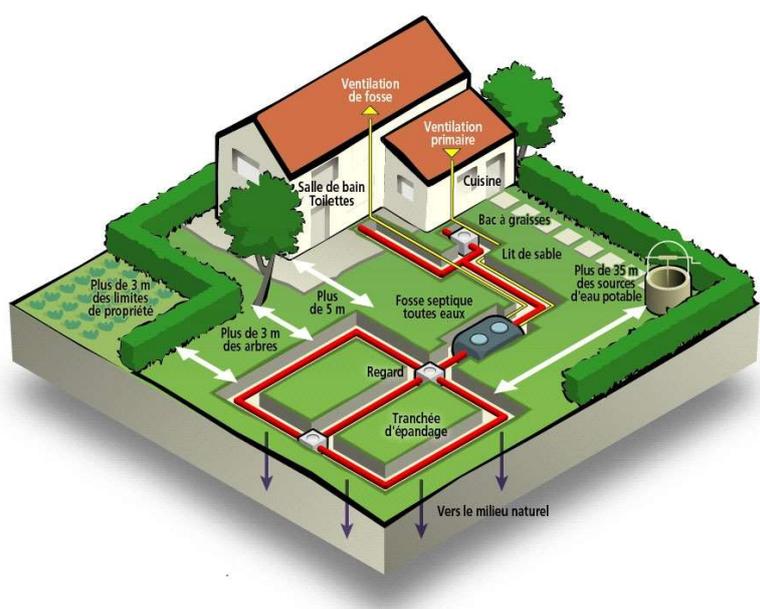
Le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier

L'exploitation de ce service se fait soit en régie, soit au travers de contrat de prestations (Castillon, Sainte Agnès, Menton).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un contrat a été conclu pour 4 ans avec la société VEOLIA EAU afin d'assurer le contrôle de l'ensemble des installations de la CARF.





LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

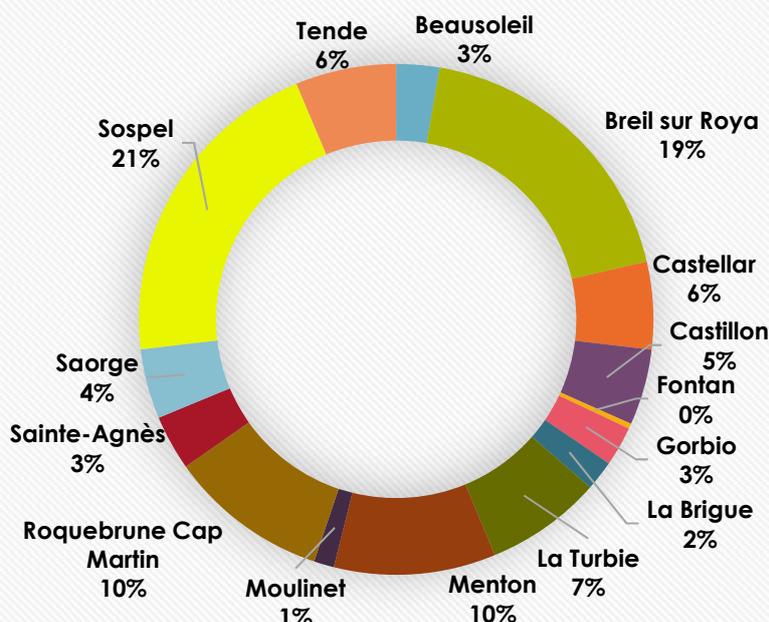
Données du SPANC :

Communes	Nombre d'ANC	Nombre d'ANC contrôlés en 2020	Taux de conformité
Beausoleil	86	5	0%
Breil sur Roya	590	13	23%
Castellar	175	37	5%
Castillon	152	25	4%
Fontan	10	2	0%
Gorbio	79	6	0%
La Brigue	60	2	0%
La Turbie	231	12	0%
Menton	322	21	10%
Moulinet	40	0	0%
Roquebrune Cap Martin	318	18	17%
Sainte-Agnès	110	4	25%
Saorge	140	12	8%
Sospel	650	118	8%
Tende	200	10	20%
Total	3163	285	

Type de contrôle réalisé	Nombre de contrôles réalisés en 2020
contrôle de l'existant	165
contrôle dans le cadre de vente	73
avis sur conception	34
avis sur suivi de travaux	13

		Tarifs au 1/01/2021	
		H.T.	T.T.C.
Avis sur projet de conception	86,38	103,66 €	114,02 €
Avis sur travaux de réalisation	106,7	128,04 €	140,84 €
Contrôle de l'existant	93,49	112,19 €	123,41 €
Contrôle lors d'une vente	121,95	146,34 €	160,97 €

Répartition des installations ANC par commune



02



LES PERFORMANCES DU SERVICE



ENTRETIEN DU RÉSEAU

Les eaux claires parasites

L'origine des eaux parasites est multiple et on peut les classer selon leur origine :

- eaux claires parasites permanentes : eaux d'infiltration diffuse de la nappe, qui peuvent s'introduire au niveau des anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures, effondrement...), des anomalies d'assemblage (décalage, déboîtement...) et des anomalies fonctionnelles relatives (branchement pénétrant, dépôt solide...) ou à l'étanchéité (infiltrations, racines...);
- eaux claires parasites météoriques : intrusions d'eaux pluviales dans un réseau d'assainissement "eaux usées" qui peuvent avoir plusieurs origines : des branchements incorrects de gouttières ou autres ouvrages (descentes de garage, grilles de cour privée...), des raccordements incorrects d'avaloirs et de grilles du réseau des eaux pluviales sous domaine public.

Le réseau de certaines communes est infiltré par des eaux parasites. Les eaux parasites augmentent les volumes arrivant aux installations de traitements dégradant la qualité du traitement, augmentant les coûts et entraînant ponctuellement des rejets directs des eaux usées dans le milieu naturel (by-pass).

Les travaux curatifs

Le nombre de désobstructions par kilomètre permet d'évaluer la performance du réseau d'assainissement. Les obstructions sont causées par l'accumulation de déchets solides dans les canalisations, en particulier si celles-ci sont trop étroites ou coudées. Un petit nombre de désobstructions signifie que les eaux usées s'écoulent facilement.

En 2020, on dénombre **106 désobstructions sur le réseau et les branchements du périmètre en DSP** 217 en 2019).

Les travaux préventifs

Plus d'entretien préventif signifie moins d'interventions d'urgence et donc moins de gêne pour les usagers, en particulier la nuit et le week-end.

Actions préventives sur le périmètre DSP en 2020 :

- **Curage préventif** de **20,6 km** de réseau d'eaux usées, soit près de 10 % du linéaire de réseau (19,6 en 2019).
- **Inspection télévisée** de **6,8 km** de réseau,





LA PERFORMANCE DE L'ÉPURATION

Il existe **16 stations d'épuration (STEP)** au total sur le territoire de la CARF : 4 sur le périmètre en DSP et 12 sur le périmètre en régie. Les stations d'épuration situées dans le périmètre en régie sont exploitées par un prestataire dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Charge hydraulique et organique

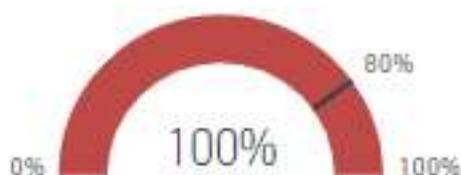
Les 15 STEP du territoire sont dimensionnées pour traiter une pollution équivalente à celle rejetée par **140 000 habitants** et peuvent recevoir une **charge hydraulique maximale d'environ 23 000 m³/j**.

Performance épuratoire

En 2020, les STEP de Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Sainte Agnès présentent une performance très satisfaisante:

- 100% pour la conformité de la performance des rejets d'épuration
- 100% pour la performance des équipements d'épuration
- 100% pour les boues évacuées conformément à la réglementation

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]



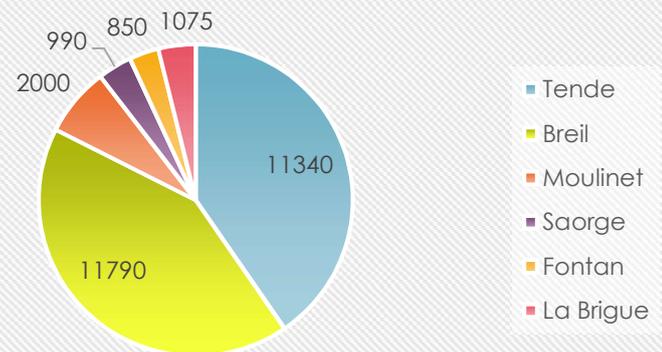
Traitement et évacuation des boues

Les boues issues du traitement biologique sont extraites en sortie des clarificateurs puis traitées et envoyées en décharge ou bien évacuées en épandage ou en compostage.

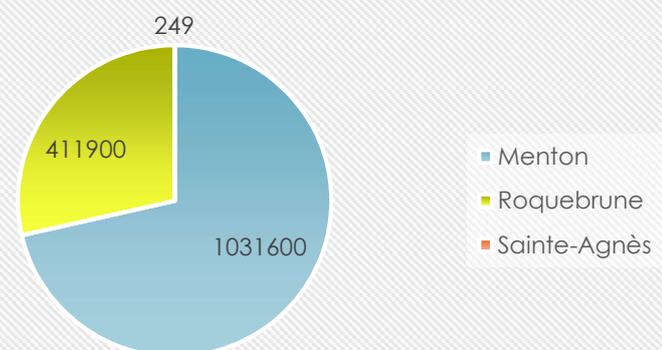
Cette filière de traitement est conforme à la réglementation en vigueur pour les 16 STEP du périmètre de la CARF.

En 2020, **1 471,8 tonnes de matières sèches** ont été évacuées.

Quantité de boues sèches produites par STEP (kg) - Régie



Quantité de boues sèches produites par STEP (kg) - DSP





LES CONTACTS CLIENTÈLE

Pour le secteur en régie (Sospel, Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan, Tende, la Brigue et Moulinet) :

La Communauté d'Agglomération

145 impasse des Fusillés de l'Albarea

06380 SOSPEL

Téléphone : 04 93 55 18 86 - Astreinte : 06 29 23 46 27

www.riviera-francaise.fr

Les bureaux sont ouverts tous les jours de
8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h



Pour le secteur en DSP (La Turbie, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin, Menton, Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar et Castillon) :

Orfeo

L'accueil a lieu à l'adresse suivante :

17 route de Sospel

06500 Menton

Tel : 0 969 322 324 (24h/24 et 7j/7)

Horaires d'ouverture au public: **lundi au vendredi 8h-19h, samedi 9h-12h (Correspond aux horaires du standard tel)**

www.service-client.veoliaeau.fr





LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020

Les travaux neufs/études

Les travaux suivants ont été réalisés par la CARF en 2020 sur le secteur en DSP :

Nature des travaux	Commune
Réparation du réseau EU - Vallon des Boschis (60 ml/DN200)	Sainte Agnès
Remise en état du réseau EU - Chemin du Serrier Supérieur (85 ml/PVC DN200)	La Turbie
Remise en état émissaire EU Cap Martin (Etudes – APS)	RCM
Remise en état émissaire EU STEP MENTON (Etudes – APS)	Menton
Escaliers de la Montée des Alpes (40 ml/PVC DN200)	Beausoleil
Réhabilitation du réseau EU - Route de Cap d'Ail (500 ml/chemisage)	La Turbie
Renouvellement du réseau EU - Rue Pietra Scrita (200 ml/PVC DN200-250) – phase 2	Menton
Schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales	La Turbie
Etudes imprévus	CARF

Les travaux suivants ont été réalisés par le délégataire en 2020 :

Travaux de Canalisations

Commune	Adresse	Nature des travaux	Longueur (ml)	Montant (HT)
RCM	Avenue du Danemark	Renouvellement DN 250-200	280	102 893,70 €
Menton	Route de Gorbio	Renouvellement DN 300	30	15 214,02 €
Beausoleil	Boulevard de La Turbie	Renouvellement DN 315-200	128	70 860,76 €
Menton	Parvis St Michel	Réhabilitation visitable : pose de treillis soudé et mortier projeté		73 795,00 €
Menton	Quai Bonaparte	Réhabilitation ovoïde : pose de treillis soudé et mortier projeté		160 350,00 €
Total canalisations			438	423 113,48 €
Renouvellement de regards			27 regards	
Renouvellement de branchements			13 branchements	35 914,13 €
Renouvellement équipements électromécaniques - STEP de Menton				253 218,90 €

Suivi des engagements contractuels du délégataire

Engagement contractuel	Dépense réalisée 2020	Cumul 2020-2029	Solde
350 000,00 €	423 113,48 €	423 113,48 €	- 73 113,48 €
80 000,00 €	35 914,13 €	35 914,13 €	44 085,87 €
320 011,00 €	253 218,90 €	253 218,90 €	66 792,10 €



LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020

Les travaux neufs

Les travaux suivants ont été réalisés par la CARF en 2020 sur le secteur en Régie :

Nature des travaux	Commune
Schéma directeur assainissement littoral	CARF
Remise en Etat Collecteur EU Entrée STEP (études)	Sospel
Réfection pompe refoulement EU stade	Sospel
Création PR EU Giandola et pose canalisation	Breil-sur-Roya
Réfection STEP Morignole (études)	La Brigue
Dévoisement EU au droit du seuil Bevera (50 ml/DN200)	Sospel
Renouvellement armoire électrique PR STEP	Sospel
Renouvellement centrifugeuse STEP	Breil-sur-Roya
Renouvellement pompe N°1 PR principal	Breil-sur-Roya





LES TRAVAUX PROGRAMMÉS POUR 2021

Travaux programmés par la CARF

Sur le périmètre en DSP

Nature des travaux	Commune
Schéma directeur assainissement littoral	CARF
Extension du réseau EU route de Laghet (650 ml/DN 200)	La Turbie
Chemisage du réseau EU av. Vilaine (220 ml)	Beausoleil
Renouvellement du réseau EU av. Foch	Beusoleil
Renouvellement du réseau EU Rue Pietra Scritta phase 3 (400 ml)	Menton
Extension du réseau EU - Corniche André Tardieu (620 ml/PVC DN200)	Menton
Renouvellement du réseau EU Impasse Botta (80 ml)	Menton
Extension du réseau EU Chemin des collines (50 ml)	Sainte-Agnès
Travaux reprise étanchéité + ventilation - PR EU CAP MARTIN	RCM
Réhabilitation des tours de désodorisation de la STEP de Menton	Menton



LES TRAVAUX PROGRAMMÉS POUR 2021 (SUITE)

Travaux programmés par la CARF

Sur le périmètre en régie

Nature des travaux	Commune
Remise en Etat Collecteur EU Entrée STEP	Sospel
Réfection STEP Morignole	La Brigue
Réhabilitation Placette	Tende
Dévoisement EU au droit du seuil Bevera	Sospel
Réfection collecteur Verdun	Sospel
Raccordement EU de la Brigue à la STEP	Tende
Remise en Etat STEP Sospel	Sospel
Remise en Etat PR Sospel	Sospel
Extension impasse Moulin	Saorge
Remplacement biodisques STEP de Moulinet	Moulinet
Schéma Directeur des Eaux Usées	CARF
Travaux Divers et Imprévus	CARF



03



LES ASPECTS FINANCIERS



COMMENT LIRE LA FACTURE D'EAU ?

Tous les abonnés de la CARF reçoivent chaque année 1 à 2 factures d'eau potable selon la commune, la facturation étant annuelle ou semestrielle. Sur la facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées. Le tarif est décomposé par type de service et par gestionnaire.

L'eau potable

Le tarif de l'eau potable est variable d'une commune à l'autre de la CARF.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe du RPQS EAU.

L'assainissement

Le tarif de l'assainissement est variable d'une commune à l'autre de la CARF.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.

Taxes et redevances

Redevance Prélèvement : Tous les consommateurs d'eau, dès qu'ils puisent de l'eau dans les ressources naturelles, payent une redevance à l'Agence de l'eau, appelée redevance Prélèvement.

Redevance Pollution : Selon le principe du pollueur-payeur, les consommateurs d'eau payent une redevance Pollution à l'Agence de l'Eau. Cette redevance est calculée en fonction de la pollution produite par les abonnés du service un jour normal du mois d'activité maximale. Elle est redistribuée aux Collectivités pour les aider à financer leurs projets de collecte ou d'épuration.

Redevance modernisation des réseaux de collecte : Cette redevance est due par tous les usagers domestiques et non domestiques. Elle est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement.

TVA : Depuis le 1er janvier 2014 les services de l'eau sont soumis à un taux de TVA de 5,5% et les services de l'assainissement à un taux de TVA de 10%.



LA FACTURE TYPE DE 120 M³

Les tarifs présentés ci-contre sont établis par commune, pour **la consommation de référence de 120 m³** au 1^{er} janvier 2020 et au 1^{er} janvier 2021.

Ces tarifs incluent la part fixe qui correspond à l'abonnement, la part variable en fonction de la consommation, et les redevances qui sont perçues avec la facture assainissement. Ils s'appliquent aux abonnés domestiques.

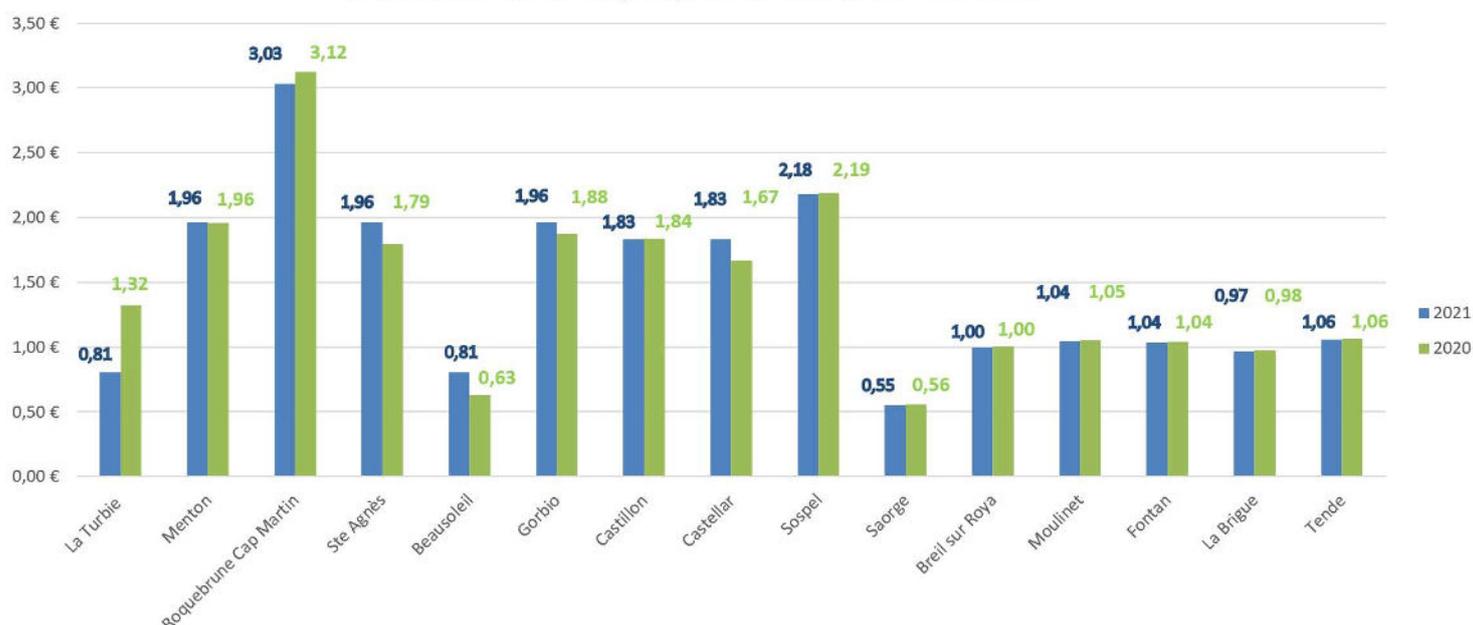
Les grilles tarifaires sont hétérogènes d'une commune à l'autre.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.



Vanne de régulation de sortie de la station de Roquebrune

Prix du m³ pour la facture 120m³ assainissement y compris taxes et redevances au 01/01/2021 selon les services





LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Les finances du budget de la CARF s'analysent grâce à deux critères :

⇒ L'équilibre du service

Recettes de fonctionnement 2020	ASS. DSP	ASS. Régie
Total	3 302 944,20 €	765 879,82 €

Les recettes sont principalement composées de la redevance assainissement versée par les abonnés. Elles sont complétées par les primes pour épuration versées par l'agence de l'eau au regard de l'état de fonctionnement et d'entretien des STEP.

Dépenses de fonctionnement 2020	ASS. DSP	ASS. Régie
Total	753 178,01 €	632 114,44 €

Les charges à caractère général représentent une part importante des dépenses réelles d'exploitation. Elles comprennent des postes importants de dépenses (les fournitures énergie, les locations mobilières, les redevances versées à l'agence de l'eau, les analyses, les contrats de maintenance, l'achat du petit matériel pour la régie ...

Les charges de personnel représentent également une part importante mais maîtrisée de chaque budget.

	ASS. DSP	ASS. Régie
Épargne brute 2020	1 764 925,00 €	351 055,00 €

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Elle constitue un double indicateur :

⇒ Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

⇒ Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

⇒ le poids de la dette.

Un service de l'assainissement endetté

	ASS. DSP	ASS. Régie
Encours de dette au 31/12/2020	4 611 618,64 €	1 102 034,61 €

L'encours de dette total au 31 décembre 2020 est de 5 713 653,25 €.

Cet encours est de :

- 234,41 €/usager pour le périmètre en DSP
- 167,08 €/usager pour le périmètre en régie

Dettes Assainissement

Dettes en capital au 31/12/20 : **5 713 653,25 €**

Encours moyen de la dette : **217,51 €/usager**

Durée d'extinction de la dette :

- 39 ans pour le périmètre en DSP
- 23 ans pour le périmètre en régie



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE

16, rue Villarey – 06500 MENTON

Téléphone : 04 92 41 80 30

Télécopie : 04 92 41 80 40

Site Internet : <http://www.riviera-francaise.fr>



ANNEXES – DÉTAILS DES TARIFS PAR SERVICE

Secteur en DSP

LA TURBIE						
Assainissement - Facture 120 m3			01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		93,60	93,60	93,60	37,20
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		37,39	38,60	32,66	32,83
Part fixe Collectivité	€HT/an					
Part fixe délégataire	€HT/an					
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an		18,60	18,00	18,00	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an		149,59	150,20	144,26	88,03
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an		164,55	165,22	158,69	96,83
Prix TTC du m3	€TTC/m3		1,37	1,38	1,32	0,81
MENTON						
Assainissement - Facture 120 m3			01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		55,20	55,20	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		144,53	148,28	138,02	138,73
Part fixe Collectivité	€HT/an					
Part fixe délégataire	€HT/an					
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an		18,60	18,00	18,00	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an		218,33	221,48	213,62	214,33
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an		240,16	243,63	234,98	235,76
Prix TTC du m3	€TTC/m3		2,00	2,03	1,96	1,96
ROQUEBRUNE CAP MARTIN						
Assainissement - Facture 120 m3			01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		105,60	69,60	37,20	27,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		242,81	247,98	285,66	285,00
Part fixe Collectivité	€HT/an					
Part fixe délégataire	€HT/an					
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an		18,60	18,00	18,00	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an		367,01	335,58	340,86	330,60
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an		403,71	369,14	374,95	363,66
Prix TTC du m3	€TTC/m3		3,36	3,08	3,12	3,03



STE AGNES					
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	32,40	32,40	32,40	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	139,79	143,29	145,13	138,73
Part fixe Collectivité	€HT/an				
Part fixe délégataire	€HT/an				
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,00	18,00	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an	190,79	193,69	195,53	214,33
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	209,87	213,06	215,08	235,76
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,75	1,78	1,79	1,96

BEAUSOLEIL					
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	68,40	68,40	68,40	37,20
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an				32,83
Part fixe Collectivité	€HT/an				
Part fixe délégataire	€HT/an				
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an				18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an	68,40	68,40	68,40	88,03
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	75,24	75,24	75,24	96,83
Prix TTC du m3	€TTC/m3	0,63	0,63	0,63	0,81

GORBIO					
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	186,00	186,00	186,00	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an				138,73
Part fixe Collectivité	€HT/an				
Part fixe délégataire	€HT/an				
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an	204,60	204,60	204,60	214,33
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	225,06	225,06	225,06	235,76
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,88	1,88	1,88	1,96



CASTILLON					
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	163,20	163,20	163,20	181,38
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an				
Part fixe Collectivité	€HT/an	18,18	18,18	18,18	
Part fixe délégataire	€HT/an				
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20	19,20	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an	200,58	200,58	200,58	199,38
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	220,64	220,64	220,64	219,32
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,84	1,84	1,84	1,83
CASTELLAR					
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	163,20	163,20	163,20	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an				138,73
Part fixe Collectivité	€HT/an				
Part fixe délégataire	€HT/an				
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an	181,80	181,80	181,80	214,33
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	199,98	199,98	199,98	235,76
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,67	1,67	1,67	1,96



Secteur en régie

TENDE						
Assainissement - Facture 120 m3			01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an					
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an					
Part fixe Collectivité	€HT/an		97,23	97,23	97,23	97,23
Part fixe délégataire	€HT/an					
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an		18,60	18,60	18,60	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an		115,83	115,83	115,83	115,23
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an		127,41	127,41	127,41	126,75
Prix TTC du m3	€TTC/m3		1,06	1,06	1,06	1,06
SOSPEL						
Assainissement - Facture 120 m3			01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		120,00	120,00	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an					
			100,00	100,00	100,00	100,00
Part fixe Collectivité	€HT/an					
Part fixe délégataire	€HT/an					
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an		18,60	18,60	18,60	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an		238,60	238,60	238,60	238,00
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%		5,50%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an		262,46	262,46	262,46	261,80
Prix TTC du m3	€TTC/m3		2,19	2,19	2,19	2,18
SAORGE						
Assainissement - Facture 120 m3			01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an					
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an					
Part fixe Collectivité	€HT/an		42,14	42,14	42,14	42,14
Part fixe délégataire	€HT/an					
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an		18,60	18,60	18,60	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an		60,74	60,74	60,74	60,14
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an		66,81	66,81	66,81	66,15
Prix TTC du m3	€TTC/m3		0,56	0,56	0,56	0,55



Secteur en régie

MOULINET						
Assainissement - Facture 120 m3			01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an					
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an					
Part fixe Collectivité	€HT/an		95,95	95,95	95,95	95,95
Part fixe délégataire	€HT/an					
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an		18,60	18,60	18,60	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an		114,55	114,55	114,55	113,95
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an		126,01	126,01	126,01	125,35
Prix TTC du m3	€TTC/m3		1,05	1,05	1,05	1,04
FONTAN						
Assainissement - Facture 120 m3			01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an					
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an					
Part fixe Collectivité	€HT/an		95,05	95,05	95,05	95,05
Part fixe délégataire	€HT/an					
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an		18,60	18,60	18,60	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an		113,65	113,65	113,65	113,05
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an		125,01	125,01	125,01	124,35
Prix TTC du m3	€TTC/m3		1,04	1,04	1,04	1,04



Secteur en régie

LA BRIGUE					
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an				
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an				
Part fixe Collectivité	€HT/an	87,82	87,82	87,82	87,82
Part fixe délégataire	€HT/an				
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an	106,42	106,42	106,42	105,82
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	117,06	117,06	117,06	116,40
Prix TTC du m3	€TTC/m3	0,98	0,98	0,98	0,97
BREIL SUR ROYA					
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an				
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an				
Part fixe Collectivité	€HT/an	90,75	90,75	90,75	90,75
Part fixe délégataire	€HT/an				
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an	109,35	109,35	109,35	108,75
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	120,29	120,29	120,29	119,63
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,00	1,00	1,00	1,00